

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR13.29PR  
concernant  
l'arrêté d'imposition pour l'année 2014**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a siégé le lundi 23 septembre 2013 en séance ordinaire et a traité le préavis PR13.29PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2014.

La délégation municipale était composée de Mr. Daniel Von Siebenthal, syndic, et de Mr. Pierre Meyer, du Service des finances. La Commission des finances les a entendus avec attention et les remercie pour les informations et les questions auxquelles ils ont répondu.

Dans ce préavis, la municipalité propose de ne pas augmenter le taux d'imposition actuellement en vigueur bien que la situation financière de la commune soit fragile.

En effet, les besoins en investissements pour le futur sont estimés à environ 40 millions de francs par année, alors que notre marge d'autofinancement est d'environ 21 millions de francs par année (chiffre de 2012). Notre autofinancement est actuellement à la baisse puisque cette marge était encore d'environ 25 millions de francs en 2011 (pour 2013, elle a été budgétée à environ 15 millions).

Cela signifie que soit nous devons augmenter encore sensiblement notre dette si nous voulons garder le niveau d'investissements souhaité ou alors réduire nos investissements pour ne pas augmenter l'endettement de notre commune.

Pour mémoire, le plafond d'endettement a été fixé à 263 millions de francs pour cette législature.

La municipalité s'efforce déjà d'étaler les investissements dans le temps, mais il est fort probable que nous devions, dans un avenir proche, faire des choix avec toutes les conséquences qui en découlent.

Globalement les rentrées fiscales n'augmentent que très faiblement par rapport à la croissance du nombre d'habitants. Le taux de l'impôt sur le bénéfice des entreprises actuellement à 9,5 % passera à 9 % en 2014 et 2015 puis à 8.5 % dès 2016.

Yverdon-les-Bains bénéficie d'une manne importante dans le cadre de la péréquation financière cantonale mais les choses bougent dans ce domaine. Les choses pourraient évoluer dans un sens comme dans l'autre. Des réformes sont en vues, les communes les plus financièrement à l'aise rechignent de plus en plus à payer pour les autres communes moins fortunées. Une réforme en cours pourrait nous rapporter environ 1 million et demi de francs supplémentaires mais rien n'est joué, cette manne pourrait tout aussi bien diminuer.

Un troisième volet de la réforme de la fiscalité des entreprises est en discussion au Parlement. Si la réforme venait à passer, cela pourrait représenter un manque à gagner conséquent pour de nombreuses communes de notre pays y compris la nôtre.

Il serait souhaitable que notre ville puisse attirer plus d'entreprises contributrices, mais cela n'est pas facile car la concurrence est acharnée dans ce domaine.

Heureusement que le taux moyen des emprunts de la commune reste stable pour l'instant. Néanmoins une augmentation des taux d'intérêt se profile à l'horizon avec les conséquences que l'on peut imaginer sur notre marge d'autofinancement.

Si ces taux devaient sensiblement augmenter, la situation financière de la commune pourrait devenir problématique. Nous pourrions alors rapidement retrouver les chiffres rouges et devoir renoncer à des investissements ou trancher dans certains budgets.

Cela pourrait s'avérer difficile car, d'après les indications données par Monsieur le Syndic et Monsieur Meyer, la commune se serre déjà la ceinture et des économies supplémentaires sont difficilement envisageables. Le cas échéant la commune devrait peut-être se séparer de patrimoine immobilier et devoir adapter le taux d'imposition à la situation.

Pour information, un point d'impôt correspond à environ 700'000.00 francs de recettes pour notre commune.

Pour répondre aux besoins en investissements, notamment liés à l'augmentation de notre population, la commune ne peut différer certains investissements et nous devons peut-être, admettons-le, procéder à l'ajustement du point d'imposition dans un futur assez proche. Rappelons que notre commune se trouve déjà dans le peloton de tête des taux d'imposition les plus élevés de notre canton. Ceci n'est certainement pas une bonne nouvelle pour nos citoyens ni pour l'attractivité de la place économique Yverdonnoise.

### **Conclusions :**

Malgré une situation financière que l'on peut qualifier de tendue et des incertitudes concernant l'avenir de nos finances, la Commission des finances partage l'avis de la municipalité qu'il n'est pas souhaitable d'augmenter à ce jour le taux d'imposition. Une telle décision devrait en effet s'accompagner d'un train de mesures.

La Commission des finances accepte donc le préavis PR13.29PR à l'unanimité de ses membres et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis tel que présenté par la municipalité.

Roland Villard

